Image not found or type unknown

Durée préavis départ à la retraite, erreur du patron

Par **mentos**, le **22/08/2009** à **14:35**

Bonjour,
J'ai écrit en lettre ar, à mon patron pour l'informer de mon départ à la retraite. Il m'a répondu également par lettre ar en me disant que je lui devais 1 mois de préavis et a fixé ma date de départ. Après avoir consulté l'inspection du travail, il s'avère que mon préavis est de 2 mois.
Il est évident que je ne souhaite pas faire 2 mois, mais ma question est la suivante :
Etant donné que mon patron m'a stipulé par écrit que mon préavis est d'un mois, puis je l'avertir de son erreur en lui demandant de me payer ces 2 mois, mais que suivant sa lettre je partirai au bout d'un mois, puisqu'il s'est trompé ?

Par **suyenbop**, le **23/08/2009** à **10:16**

Vous pouvez , mais c’est abusif, donc nous vous le déconseillons, car votre patron pourrait vous poursuivre légitimement pour abus.
notre conseil : puisque votre patron est d’accord par écrit pour 1 mois de préavis, vous en tenir là.
voir aussi notre blog
http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés